



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Schéma départemental Enfance, Famille 2019-2023



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Ordre du jour



Rappel de la démarche d'élaboration du schéma

Les enjeux et les objectifs stratégiques du schéma

Présentation des objectifs opérationnels

Prochaines étapes



La démarche d'élaboration du schéma

FEVRIER MARS AVRIL MAI - JUIN JUILLET - AOÛT SEPT. OCTOBRE NOV. DEC. JANV. - FEV. - MARS 2019

Lancement

Bilan et
diagnostic

Concertation
partenariale



- Groupes de travail
- Réunion des Présidents d'asso. autorisées
- Réunion de l'ODPE

Orientations
stratégiques et
plan d'action

Elaboration du plan d'actions
et des outils de suivi

Finalisation

Rédaction et vote
du schéma



*Présentations devant
la 1ère commission*

Vote de l'Assemblée



La démarche d'élaboration du schéma

- Une démarche de concertation large :
2 vagues de réunions de groupe de travail thématiques en juin et en septembre 2018
 - Groupe 1A : **Prévention précoce**
 - 42 participants au total
 - Groupe 1B : **Parentalité**
 - 49 participants au total
 - Groupe 2 : **Diversification des dispositifs**
 - 48 participants au total
 - Groupe 3 : **Parcours de l'Enfant**
 - 47 participants au total
 - Groupe 4 : **Situations complexes**
 - 52 participants au total
 - Groupe 5 : **Mineurs non-accompagnés**
 - 40 participants au total
- Elaboration d'une proposition de structuration du schéma (*Cekoïa Conseil*)
- Précision et validation par l'équipe projet du Département
- Réunion des comité technique et comité de pilotage le 15 novembre 2018
- Deux échanges concertés avec les Conseillers de la 1^{ère} commission
 - 28 janvier 2019
 - 11 mars 2019



Ordre du jour

Rappel de la démarche d'élaboration du schéma

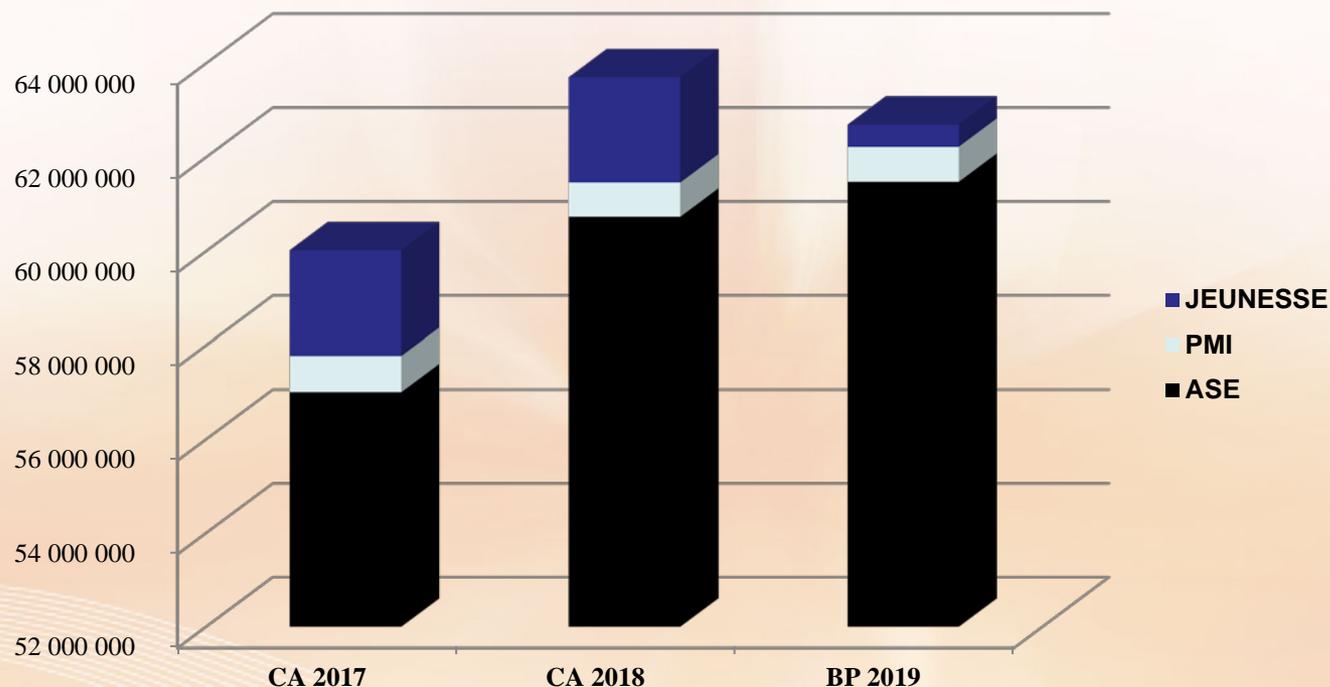
● Les enjeux et les objectifs stratégiques du schéma

Présentation des objectifs opérationnels

Prochaines étapes



En préalable : éléments d'appréciations budgétaires



➤ La baisse des dépenses Jeunesse entre 2018 et 2019 s'explique par les transferts de compétences à la Métropole entrés en vigueur au 1er janvier 2019.

En 2019, les dépenses MNA sont désormais identifiées en tant que telles.



Politique Prévention et Protection de l'Enfance

Pilotage politique



Président
vice-Président.e.s
Conseiller départemental délégué
Assemblée départementale

Budget : 62,8 M €

Pilotage opérationnel

Services du Conseil départemental

- Direction de la protection de l'enfance
- Direction du développement social
- Directions territoriales des solidarités

Prévention

Accompagnement des familles

Budget : 9,3 M €

Protection - Accompagnement

Commission d'examen de la situation et du statut des enfants

CDEF
232 places

Budget : 10 M €

Etablissements / Hébergements
400 enfants placés / 615 MNA hébergés

Budget : 32,1 M €
(dont 9 M € en direction des MNA)

Assistants familiaux
346 enfants placés

Budget : 11,4 M €

Un schéma construit sur 3 finalités et enjeux



Préparer la naissance, accueillir l'enfant

Le Département accompagne toutes les familles – et notamment les plus vulnérables – dans les premières années de la vie de l'enfant



Faire évoluer le parcours de l'enfant jusqu'à sa majorité

Le Département assure la protection des enfants à domicile ou dans le cadre d'un placement



Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant

Le Département anime les partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants mineurs



Ordre du jour

Rappel de la démarche d'élaboration du schéma

Les enjeux et les objectifs stratégiques du schéma

● Présentation des objectifs opérationnels

Prochaines étapes



Objectif stratégique I : soutenir les familles dans leur rôle de parents

Enjeu : Préparer la naissance, accueillir l'enfant

Organiser le travail en réseau sur la périnatalité avec l'ensemble des acteurs en protection de l'Enfance

Exemple : améliorer le repérage des situations de vulnérabilité

Mieux repérer - et de manière précoce - les fragilités au sein des familles

Faire connaître les dispositifs existants de soutien à la parentalité

Accompagner les nouveaux parents dans l'exercice de leurs responsabilités

Renforcer l'articulation entre la PMI et l'ASE pour une prise en charge des situations préoccupantes

Objectif stratégique I : soutenir les familles dans leur rôle de parents

Enjeu : Préparer la naissance, accueillir l'enfant



Objectif opérationnel I.1 : Organiser le travail en réseau sur la périnatalité avec l'ensemble des acteurs publics et privés en protection de l'Enfance

- Favoriser le lien père/mère - enfant
- Faire évoluer l'enfant dans un climat affectif sécurisant et bienveillant
- Améliorer la connaissance mutuelle entre les acteurs de la périnatalité
- Clarifier le rôle et le positionnement de ces acteurs au sein du réseau
- Améliorer le repérage des situations de vulnérabilité



Objectif opérationnel I.2 : Accompagner les nouveaux parents dans l'exercice de leurs responsabilités

- Faire connaître les dispositifs existants de soutien à la parentalité
- Renforcer l'offre de soutien à la parentalité en développant des dispositifs et des services adaptés aux besoins des familles
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors du schéma précédent



Objectif stratégique I : soutenir les familles dans leur rôle de parents

Enjeu : Préparer la naissance, accueillir l'enfant



Objectif opérationnel I.3 : Renforcer l'articulation entre la PMI et l'ASE pour une prise en charge pluridisciplinaire des situations préoccupantes

- Renforcer la complémentarité entre la PMI et l'ASE
- Mieux articuler les interventions de la PMI avec celles de ses partenaires (professionnels libéraux, maternité, etc.)
- Mieux repérer - et de manière précoce - les fragilités au sein des familles afin de leur apporter le soutien le plus adapté

Objectif stratégique II : Améliorer et diversifier l'offre d'accueil des enfants confiés au Département

Enjeu : Faire évoluer le parcours de l'enfant jusqu'à sa majorité



1

Décisions

Juges
Placements judiciaires directs (hors ASE)
185 enfants

Mesures judiciaires ou administratives (ASE)
922 enfants confiés (dont 250 MNA)

318 MNA en attente d'évaluation

2

Accueil d'urgence / Evaluation

Aide Sociale à l'Enfance



3

Projection / Orientation



4

Placement /



5

Sortie dispositif

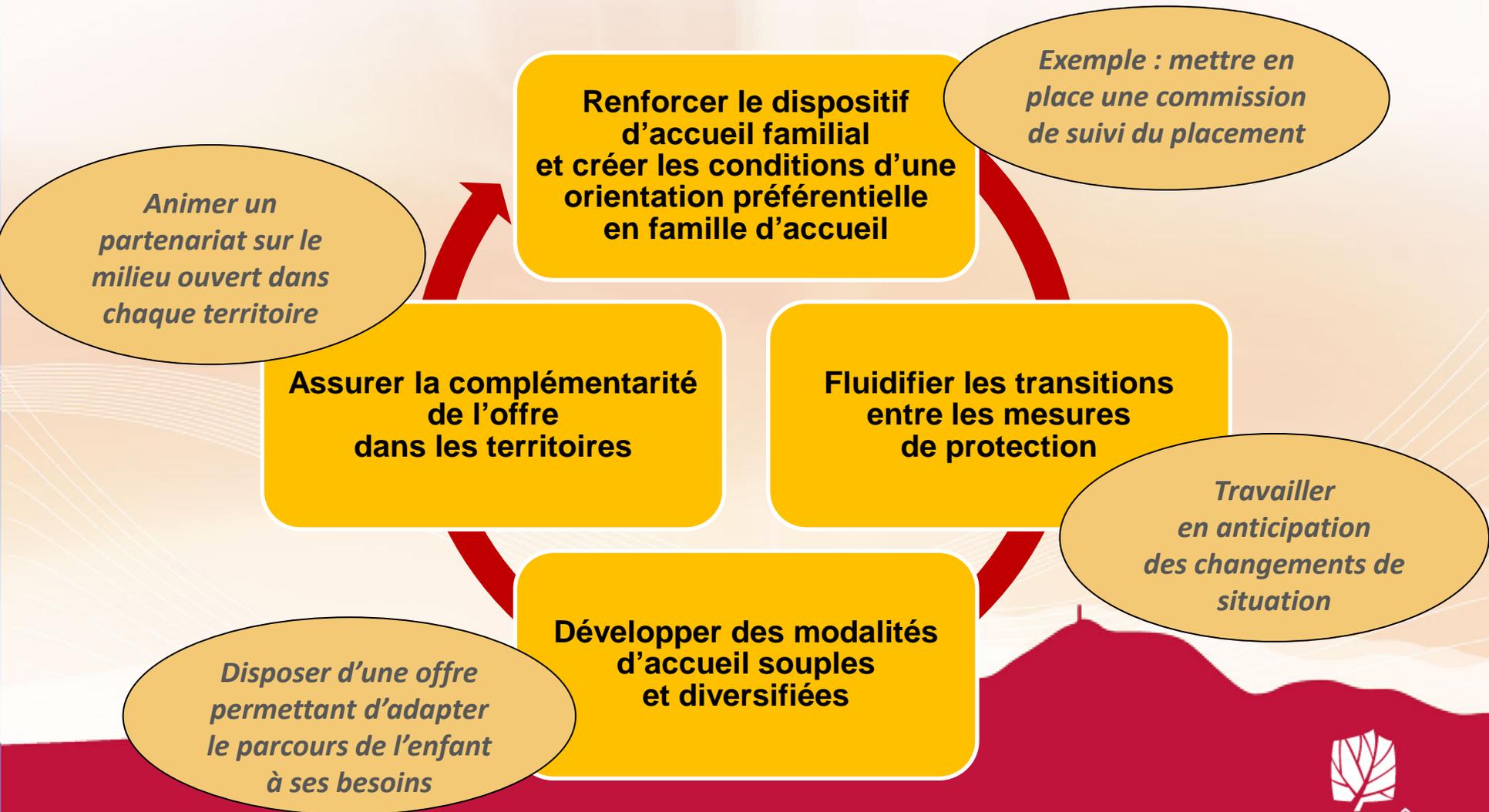
Retour dans la famille

Dispositif Jeunes Majeurs

Adoption

Fluidité du parcours de l'enfant

Objectif stratégique II : Améliorer et diversifier l'offre d'accueil des enfants confiés au Département



Objectif stratégique II : Améliorer et diversifier l'offre d'accueil des enfants confiés au Département

Enjeu : Faire évoluer le parcours de l'enfance jusqu'à sa majorité



Objectif opérationnel II.1 : Renforcer le dispositif d'accueil familial et créer les conditions d'une orientation préférentielle en famille d'accueil

- Développer la capacité d'accueil en placement familial sur le département du Puy-de-Dôme
- Renforcer la professionnalisation des assistants familiaux et leur reconnaissance par les acteurs en protection de l'Enfance
- Augmenter la part des enfants accueillis chez un assistant familial dès leur plus jeune âge



Objectif opérationnel II.2 : Fluidifier les transitions entre les mesures de protection

- Travailler en anticipation des changements de situation dans l'intérêt de l'enfant
- Concevoir la logique de construction du parcours de l'enfant
- Améliorer le suivi des situations en attente de l'exécution d'une mesure et pendant la mise en œuvre de la mesure (anticipation et préparation)



Objectif stratégique II : Améliorer et diversifier l'offre d'accueil des enfants confiés au Département

Enjeu : Faire évoluer le parcours de l'enfance jusqu'à sa majorité

Objectif opérationnel II.3 : Développer des modalités d'accueil souples et diversifiées

- Disposer d'une offre permettant d'adapter le parcours de l'enfant à ses besoins
- Développer l'accompagnement modulaire (ex : hébergement temporaire, lit de repli, etc.)

Objectif opérationnel II.4 : Assurer la complémentarité de l'offre dans les territoires

- Qualifier l'offre dans chaque territoire et développer la complémentarité des acteurs
- Assurer la réponse aux besoins recensés dans les différents territoires



Objectif stratégique III : **Concevoir des parcours personnalisés et alternatifs pour les enfants confiés au Département**

Enjeux :

- Faire évoluer le parcours de l'enfant jusqu'à sa majorité
- Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant



Objectif stratégique III : Concevoir des parcours personnalisés et alternatifs pour les enfants confiés au Département

Mettre en œuvre le projet pour l'enfant en s'appuyant sur les parents et les partenaires

Développer la logique de construction du parcours de l'enfant

Veiller à l'adaptation du statut de l'enfant dans le cadre de son parcours

Encourager la prise en compte d'un avis psychologique dans l'étude pluri-disciplinaire des situations

Mieux articuler les relations entre les professionnels pour répondre plus efficacement aux besoins des enfants

Contribuer à la mise en place de parcours sans rupture pour les enfants

Assurer l'accueil et l'accompagnement des MNA

Assurer la pérennité du dispositif d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abris des MNA

Objectif stratégique III : Concevoir des parcours personnalisés et alternatifs pour les enfants confiés au Département

Enjeux :

- Faire évoluer le parcours de l'enfant jusqu'à sa majorité
- Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant



Objectif opérationnel III.1 : Mettre en œuvre le projet pour l'enfant en s'appuyant sur les parents et sur l'ensemble des partenaires

- Développer la logique de construction du parcours de l'enfant (lois de 2007 et 2016 en Protection de l'Enfance).
- Elaborer un PPE pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure de protection
- Donner les moyens aux acteurs d'assurer la coordination et la bonne adéquation du parcours de l'enfant
- Redéfinir les rôles respectifs du référent social ASE et du référent éducatif en établissement
- Clarifier les différents cas de visites médiatisées (modalités, contenu) et définir plus précisément les modalités d'intervention des services qui les organisent, en lien avec les Juges des enfants
- Mieux évaluer la nature des liens entre les enfants confiés et leurs parents, dans l'intérêt de l'enfant

Objectif stratégique III : Concevoir des parcours personnalisés et alternatifs pour les enfants confiés au Département

Enjeux :

- Faire évoluer le parcours de l'enfant jusqu'à sa majorité
- Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant



Objectif opérationnel III.4 : Assurer l'accueil et l'accompagnement des MNA (mineurs non-accompagnés)

- Assurer la pérennité du dispositif d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abri des mineurs non-accompagnés
- Adapter l'offre d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement aux besoins des mineurs non-accompagnés
- Poursuivre le travail en partenariat, dans le rôle de chef de file du Département, pour assurer la réponse aux autres besoins (éducation, insertion professionnelle, santé) des mineurs non-accompagnés.

Objectif stratégique IV : Garantir l'effectivité du nouveau schéma

Enjeu : Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant



Objectif stratégique IV : Garantir l'effectivité du nouveau schéma

Enjeu : Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant

Objectif opérationnel IV.1 : Développer la connaissance des besoins et de l'offre par territoire

- Donner la capacité au Département de repérer et connaître les évolutions des besoins des familles et des enfants (sociaux et médico-sociaux)
- Animer le partenariat au niveau stratégique (Observatoire départemental en protection de l'Enfance)
- Rendre lisible l'offre existante auprès de l'ensemble des partenaires

Objectif opérationnel IV.2 : Soutenir les professionnels et favoriser l'évolution des pratiques

- Assurer le rôle de chef de file du Département en matière de protection de l'enfance
- Animer le partenariat au niveau opérationnel

Objectif stratégique IV : Garantir l'effectivité du nouveau schéma

Enjeu : Travailler ensemble au service exclusif de l'enfant



Objectif opérationnel IV.3 : Mettre en œuvre le schéma départemental et assurer son suivi

- Garantir la mise en œuvre des orientations envisagées par le schéma
- Suivre et évaluer la politique publique en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance à intervalles réguliers sur la période de référence (2019 – 2023)
- Susciter l'émergence de réponses nouvelles et / ou adaptées aux enjeux pérennes de la Protection de l'Enfance
- Concevoir des outils d'animation, de suivi et de retour pour alimenter la dynamique des partenariats et des actions pendant toute la durée du schéma